

EXEMPLAIRE A RETOURNER EN MAIRIE

MES COORDONNÉES

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone |__| |__| |__| |__| |__| Courriel: _____@_____

J'ai déjà exposé aux Picturales : non oui Depuis l'année : _____

MON ŒUVRE

► Le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une photo de l'œuvre à exposer.

En l'absence de photo votre inscription ne sera pas prise en compte.

► La commune se réserve le droit de ne pas retenir une œuvre si celle-ci ne correspond pas aux critères d'éligibilité du règlement des Picturales.

Nature (ex : aquarelle)	TITRE	Format	Prix de vente
<i>Veillez écrire en lettres majuscules</i>			

DATES À RETENIR

► 45^e Salon des Picturales : **du samedi 9 novembre au dimanche 17 novembre 2019**

Le vernissage aura lieu le vendredi 8 novembre à 19h

► Retour du bulletin en mairie de Bourg de Péage : avant le **vendredi 06 septembre 2019**

► Dépôt des toiles : **lundi 4 et mardi 5 novembre 2019**, 9h-12h et 14h-18h, à la Maison des Associations François Mitterrand (Bourg de Péage).

Lors du dépôt, il vous sera remis **un bon de réception**, qu'il vous faudra **conserver soigneusement**, car il vous sera demandé lors de la reprise des toiles.

► Reprise des toiles : **Dimanche 17 novembre 2019**, à partir de 18h (à l'issue du salon), à la Maison des Associations François Mitterrand

ATTENTION

► Ne pas oublier d'inscrire au verso de l'œuvre : NOM et PRENOM (en lettres majuscules) - adresse - téléphone - titre de l'œuvre

► Toute toile ou œuvre non déposée à la Maison des Associations François Mitterrand aux jours et heures indiquées ne sera pas exposée.

► Toute toile ou œuvre ne pourra être réceptionnée à un autre moment.

Fait le ____/____/____ à _____

Signature :

MES COORDONNÉES

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone |__| |__| |__| |__| |__| Courriel: _____ @ _____

J'ai déjà exposé aux Picturales : non oui Depuis l'année : _____

MON ŒUVRE

► Le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une photo de l'œuvre à exposer.

En l'absence de photo votre inscription ne sera pas prise en compte.

► La commune se réserve le droit de ne pas retenir une œuvre si celle-ci ne correspond pas aux critères d'éligibilité du règlement des Picturales.

Nature (ex : aquarelle)	TITRE	Format	Prix de vente
<i>Veuillez écrire en lettres majuscules</i>			

DATES À RETENIR

► 45^e Salon des Picturales : **du samedi 9 novembre au dimanche 17 novembre 2019**

Le vernissage aura lieu le vendredi 8 novembre à 19h

► Retour du bulletin en mairie de Bourg de Péage : avant le **vendredi 06 septembre 2019**

► Dépôt des toiles : **lundi 4 et mardi 5 novembre 2019**, 9h-12h et 14h-18h, à la Maison des Associations François Mitterrand (Bourg de Péage).

Lors du dépôt, il vous sera remis **un bon de réception**, qu'il vous faudra **conserver soigneusement**, car il vous sera demandé lors de la reprise des toiles.

► Reprise des toiles : **Dimanche 17 novembre 2019**, à partir de 18h (à l'issue du salon), à la Maison des Associations François Mitterrand

ATTENTION

► Ne pas oublier d'inscrire au verso de l'œuvre : NOM et PRENOM (en lettres majuscules) - adresse - téléphone - titre de l'œuvre

► Toute toile ou œuvre non déposée à la Maison des Associations François Mitterrand aux jours et heures indiquées ne sera pas exposée.

► Toute toile ou œuvre ne pourra être réceptionnée à un autre moment.

Fait le ____ / ____ / ____ à _____

Signature :